



## ENVIRONNEMENT

# POISSONS EN DIFFICULTE RESPIRATOIRE DANS LA VILAINE, LE SEMNON ET LE MEU

VENDREDI 27 OCTOBRE 2017, LES SERVICES DE L'ETAT ONT ETE ALERTE D'UNE POLLUTION PROBABLEMENT ORGANIQUE DE LA VILAINE.

Des poissons en souffrance respiratoire ont été repérés dans la Vilaine sur le territoire de la commune d'Acigné, dans le Semnon à Pléchatel et dans le Meu au niveau d'Iffendic.

Immédiatement, la police de l'eau (DDTM35) et l'ensemble des services de l'Etat (SDIS, Gendarmerie, DREAL, DDCSPP, ARS, AFB)<sup>1</sup> se sont mobilisés pour identifier une éventuelle pollution et déterminer son origine.

- Plusieurs reconnaissance ont été effectuées dès samedi et dimanche (mesures de terrain sur les cours d'eau pour analyse sur place et en amont, jusqu'à Servon sur Vilaine, vérifications des stations d'épuration...). Les recherches n'ont fait apparaître aucune mortalité des poissons en amont du moulin d'Acigné. Les poissons morts en aval ont été ramassés.
- Lundi 30 octobre, une enquête a été diligentée par les services de l'Etat et l'AFB sur la Vilaine et le Semnon.

A l'heure actuelle, les observations faites sont les suivantes :

- faible mortalité des poissons mais des centaines de poissons en détresse respiratoire,
- bonne qualité des eaux mais faible taux d'oxygène dissout et faible débit d'étiage,
- pas de dysfonctionnement des stations d'épuration.

→ La mortalité observée des poissons, considérée comme faible, n'est probablement pas liée à une pollution illicite mais à la conjugaison d'un très faible débit d'étiage (très marqué en cette saison et en période de sécheresse), et d'un effet de plan d'eau en amont de chaque moulin qui limite l'oxygénation naturelle des cours d'eau et stocke de la vase enrichie de matières organiques.

→ Le retour des pluies permettra au milieu de recouvrer un meilleur état avec l'effet de dilution des rejets.

Les services de l'Etat continuent de surveiller les cours d'eau et prévoient d'accroître leur vigilance surtout dans un contexte de non augmentation des débits des cours d'eau.

<sup>1</sup> DDTM : Direction départementale des Territoires et de la Mer, SDIS : Services de Secours et d'Incendie, DREAL : Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, DDCSPP : Direction départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, ARS : Agence régionale de la Santé, AFB : Agence Française pour la Biodiversité